



Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le 15.02.2024 S²LOW
ID : 059-215904913-20240212-DELIB20240209-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du NORD

Arrondissement de VALENCIENNES - Canton de SAINT-AMAND-LES-EAUX

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 12 février 2024

Le Conseil Municipal de RAISMES s'est réuni en Mairie, sur convocation régulière en date du 30 janvier 2024 au salon d'honneur de l'hôtel de ville et sous la Présidence d' Aymeric ROBIN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33	Présent(s) : Aymeric Robin, Sylvia Potier, Patrick Trifi, Nadine Cochy, Eric Warmoes, Karine Lippert, Jean-Paul Mottier, Annette Bramme, Lætitia Millecamp, André Couplet, Marie-Josée Paillousse, Jeanne Barbieux, Patrick Evrard, Jean-Paul Birembaut, Jean-Marc Looten, Eric Monchicourt, Jérôme Ibanez, Carine Florent, Émeline Kessler, Agathe Mahmoudi, Véronique Hubert, Florian Renard, Mélissa Boucher, Maklouf Bouaoud, Philippe Lambert	
Présents 25 / 33 Pouvoirs : 05 / 33		
Votants 32 / 33		
Secrétaire de séance Florian Renard	Absent (es) excusé (es) ayant donné pouvoir à : André Kaczor à Eric Warmoes, Jocelyne Dusautois à Jeanne Barbieux, Marie-Louise Nassar à Carinne Florent, Eric Tounsi à Jean-Paul Birembaut, David Belurier à Véronique Hubert	
	Absent (es) excusés (es) : Eddy Zdziech et Jean-Claude Priez	Absent (es) : Hayette Ait Kaddour
DELIBERATION 2024.02.09	Acquisition amiable d'un bien immobilier situé rue César Franck	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du service des domaines en date du 30 novembre 2023,

Vu le mail de la Ville à Filiéris, rapportant sa volonté d'acquérir cette propriété en date du 15 janvier 2024

Vu le courrier de Filiéris à la ville de Raismes en date du 15 janvier 2024, précisant leur accord pour une cession à 85 000 euros net vendeur,

Considérant que la Société Filiéris a mis en vente un bâtiment cadastré AH 382 et AH 383, d'une contenance totale de 869 m², situé rue César Franck à Raismes,

Considérant qu'à la suite de la consultation du service des domaines et d'une négociation avec les vendeurs, la commune souhaite acquérir ce bâtiment moyennant le prix principal de 85 000 euros,

Considérant que l'acquisition de ce bâtiment permettra la création d'un local dédié aux associations,

Après avis favorable des commissions Transition aménagement et développement du territoire, Patrimoine et Renouveau Urbain et Communication réunies le 26 janvier 2024,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 02 abstentions,

APPROUVE l'acquisition par la ville de ce bien immobilier identifié au cadastre sur les parcelles AH 382 et AH 383

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante

CHARGE notre notaire de rédiger tous les actes à venir



PREND en charge tous les frais de notaire en lien avec cette acquisition.

CERTIFIE que les crédits sont prévus au budget

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,
Le Maire
Aymeric ROBIN